

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
du 17 juin 2011

L'an deux mille onze, le dix-sept juin à vingt heures quarante cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sabine DAUCHEZ-PETITJEAN, 1^{er} Adjoint au Maire.

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2011
Affichage du compte rendu (art. L. 2121-25) : 24 juin 2011

Etaient présents :

Sabine DAUCHEZ-PETITJEAN, Hervé ALLEIN, Jean LE VEN, Michel CHOPARD, Anne CAGIN, Daniel LABUSSIÈRE, Roland PORET, Pierre CAGIN, Françoise BELLI, Jean-Jacques NICOLLE, Catherine NAUDÉ, Xavier MURACCIOLE, Valéry JAFFRE, Marie-Françoise BENTEYN, Raymond POMMET, Agnès CIRY, Ghislaine CHARLES, Edith STUBER.

Etaient absents représentés :

Jacques BOUCHET a donné procuration à Sabine DAUCHEZ-PETITJEAN
Mireille DELIOT a donné procuration à Anne CAGIN
Claude GUILBERT a donné procuration à Hervé ALLEIN
Anne-Marie BONNAMY-BALP a donné procuration à Valéry JAFFRE
Claire MONTAGNON a donné procuration à Xavier MURACCIOLE
Gisèle TRICOTET a donné procuration à Catherine NAUDE
Pascal LANZILLOTTI a donné procuration à Daniel LABUSSIÈRE
Jean-Claude VANDERBECKEN a donné procuration à Marie-Françoise BENTEYN
Eric FERAULT a donné procuration à Raymond POMMET
Antoine PAQUIGNON a donné procuration à Ghislaine CHARLES
Dominique FRATINI a donné procuration à Edith STUBER

Etait absent :

/

Secrétaire de séance :

Anne CAGIN

Soit 18 présents, 11 représentés et 0 absent.

Personnel administratif : Dominique PINGAULT (DGS).

Mme Sabine DAUCHEZ-PETITJEAN, 1^{er} Adjoint au Maire, indique que ce Conseil Municipal ne comporte qu'un seul point à l'ordre du jour ; l'élection des Délégués et de leurs suppléants du Conseil Municipal pour les élections sénatoriales.

◆

Vote du Procès-verbal du conseil municipal du 27 mai 2011

Vote reporté au prochain Conseil Municipal.

Election du secrétaire de séance

Anne CAGIN pose sa candidature.

Opérations de vote :

Unanimité.

Anne CAGIN est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Point unique : Elections sénatoriales : désignations des délégués du Conseil Municipal

Madame Sabine DAUCHEZ-PETITJEAN, 1^{er} Adjoint au Maire, rappelle que le Conseil Municipal doit désigner 15 délégués et 5 suppléants. Pour cela, des listes devaient être déposées auprès du Bureau Electoral présent à l'ouverture du scrutin.

Celui-ci composé des deux conseillers les plus jeunes et des deux conseillers les plus âgés présents à l'ouverture de la séance.

Ces délégués seront désignés suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la régie de la plus forte moyenne.

Il est constitué le Bureau Electoral :

Président : Mme Sabine DAUCHEZ-PETITJEAN

Membres : Hervé ALLEIN
Valéry JAFFRE
Michel CHOPARD
Marie-Françoise BENTEYN

Le Bureau ainsi constitué, Madame la Présidente demande si d'autres listes sont à déposer avant l'ouverture du scrutin.

A 20 h 51, Mme Sabine DAUCHEZ-PETITJEAN déclare le scrutin ouvert et fait par des Listes déposées auprès du Bureau Electoral :

Liste 1 « Agir Ensemble »
Liste 2 « Bien Vivre aux Essarts »
Liste 3 « Ensemble pour les Essarts »

Il est alors procédé au vote à scrutin secret.

Après dépouillement, résultat des votes :

Liste 1 « Agir Ensemble » : 20 voix
Liste 2 « Bien Vivre aux Essarts » : 5 voix
Liste 3 « Ensemble pour les Essarts » : 4 voix

Soit :

	Délégués	Suppléants
« Agir Ensemble »	11	4
« Bien Vivre aux Essarts »	2	1
« Ensemble pour les Essarts »	2	0

Délibération n°1

Vu le Code Electoral, notamment les articles L.280 à L.293, LO.438, LO.438-2, L.439, L.441, L.442, L.445, LO.473, L.474, L.475, LO555, LO.556, L.557, R.130-1 à R.148 et R.274 à R.276,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-15 à L.2121-18, L.2121-26 et L.2122-17,

Vu la Loi Organique n° 2010-1486 du 7 décembre 2010,

Vu le Décret n°2010-1723 du 30 décembre 2010,

Vu la Circulaire NOR : INT/A/08/0052/C du 3 mars 2008 relative à l'élection et aux mandats des assemblées et des exécutifs locaux,

Considérant le déroulement des élections relatives à la désignation des délégués du Conseil Municipal pour l'élection des sénateurs,

Considérant le Procès Verbal établi par le Bureau Electoral,

Après en avoir délibéré,

Constata la tenue de l'élection,

Opérations de vote :

Unanimité.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an ci-dessus et ont signé sur le registre tous les membres présents.

La séance est levée à 21 h 04.